

Minutes Timbal, 1689-1690, Archives départementales de la Haute-Garonne cote 3E 26925, f° 56, PH/JCHR/4897.

Falgua, Vieusse Fonvielhes, Maux, quittance, reconnaissance et cancellation de leguat
31.01.1689, après-midi, Villemur, étude du notaire,

Gervais Maux, brassier, fils de feu François, habitant de Villemur, reçoit d'**Anne Falgua sa fiancée, fille de feus Estienne Falgua et Anne Fonvielhe**, de **Vidal Vieusse plus jeune**, charpentier, de **Bertrand Fonvielhe**, charpentier et de **Salvie Fonvielhe, veuve et héritière de Jean Cazaux**, habitants de Villemur, 41 livres, savoir de ladite Falgua, 15 livres pour la légitime valeur des meubles qu'elle a baillé et délivré audit Maux, dépendant de l'hérédité dudit feu Falgua son père ; dudit Vieusse, 10 livres pour la légitime valeur de quatre linceuls et une caisse que feu Jean Coyrene, fils de feu Barthellemy donna et légua à ladite Anne Falgua par son dernier testament, retenu par Timbal (*même notaire*), Villemur le 15.08.1684 ; de Bertrand Fonvielhe, 6 livres, qu'il donna et constitua à ladite Anne Falgua sa nièce par ses pactes de mariage d'avec ledit Maux, retenus par Timbal (*même notaire*), le 09.12.1688 ; de Salvie Fonvielhe, 10 livres que ledit feu Cazaux son mari donna et légua à ladite Falgua, sa nièce par son dernier testament, retenu par feu Me Estienne Hugonenc, notaire de Villemur. Ledit Maux accorde aussi avoir reçu ce jour dudit Vieusse, un lit garni de couette et cuissin remplis suffisamment de plume et une couverture blanche fort usée que ladite Anne Falgua se constitua dans son contrat de mariage, lequel lit et couverture était au pouvoir et garde dudit Vieusse.